



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Stéphane MEUNIER
Délégué Territorial Adjoint



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : SARRET Ambroise
Mél : a.sarret@inao.gouv.fr

A l'attention de M. CASTERA
Maire
1 place de la Mairie
74190 PASSY

V/Réf : 82042

N/Réf : SM/AS-25-291

**Objet : Modification n°2 du PLU
Commune de Passy**

Mâcon, le 18 juin 2025

Monsieur Le Maire,

Par courrier daté du 19 mai 2025, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Passy.

La commune de Passy est située dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Protégées (AOP) "Abondance", "Chevrotin" et "Reblochon ou Reblochon de Savoie".

Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Emmental de Savoie", "Raclette de Savoie", "Tomme de Savoie", "Gruyère", "Pommes et Poires de Savoie" ainsi qu'à celle de l'Indication Géographique (IG) de boisson spiritueuse "Génépi des Alpes".

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le projet de modification n°2 du PLU a pour objet la modifications d'un certain nombre de dispositions des règlement graphique (OAP, emplacements réservés, ...) et écrit. De manière générale, le projet est plutôt bénéfique pour le foncier agricole avec notamment le reclassement de plusieurs secteurs de AU à A.

Après étude du dossier, l'INAO ne s'oppose pas à ce projet, dans la mesure où celui-ci a une incidence limitée sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO
et par délégation,
Le Délégué Territorial Adjoint,
Stéphane MEUNIER

Copie : DDT 74